

LOÏK VIAOUËT
7, Rue de la Chapelle
69340 - Francheville

293 E 9622 TRA

Lyon le 4 Juin

Cher Stui,

Comme tu le sais désormais la paration
de Commandement de notre Régiment est fixée
au 9 Septembre 1996.

La coutume veut que les cadres offrent
au chef de corps quittant, l'emblème réduit
du drapeau - La dépense s'élève à un peu
plus de 5000 F. J'ai passé commande -

Après avoir échangé avec quelques uns d'entre
-tois vous je propose de fixer la contribution
des cadres de l'Etat Major à 150 F.

Si ce montant te posait problème, fixes
le à ta convenance -

Penses néanmoins à m'adresser ou à me
remettre ta participation (par chèque à mon
ordre de préférence) le plus rapidement possible -

Bien à Toi

Loïk

P.S. : La contribution globale des UE a été
fixée à 700 F.